



Christian BUCHS
2, allée de la PELOUSE
38100 GRENOBLE
☎ 04 57 39 49 50 ou 06 83 73 64 08
✉ powercricri@yahoo.fr

Procès verbal n° 11 Commission d'arbitrage à St Martin d'hères le 10/10/09

Réunion d'info à Robert BARRAN à St Martin d'hères pour la force athlétique. 19 personnes étaient présentes, et notamment des arbitres du Languedoc Roussillon qui n'ont pas hésité à faire le voyage en prévision de l'organisation des zones FA. Les zones de DC se dérouleront à St Martin D'Hères.

Etaient présents les clubs de : HCGRENOBLE, VILLEFRANCHE, LA RICAMARIE, ESSM, ST JEAN DE MAURIENNE, CHM BOURGOIN, LA VERPILLERE, PORT LA NOUVELLE, LEUCATE, FAH MINERVOIS.

La réunion a commencé par des informations sur le plan arbitral. Une **pièce d'identité** sera obligatoire dès les championnats départementaux. Quelques modifications sur les qualifications des féminines qui peuvent directement accéder aux interrégionaux, que les féminines peuvent aller aux chts de France avec le niveau interrégional, et surtout le fait que pour les finales France les athlètes doivent s'inscrire et envoyer 10 euros à la fédé, et que cette somme sera reversée au club organisateur, mais que celui-ci devra par contre prendre en charge les repas et hôtels des arbitres !

En DC seuls les **10 meilleurs** par catégories pourront participer aux France, à l'issu des régionaux et zones. Minimum national requis, de même un championnat international ne qualifie plus d'office. Pas de repêchage si seulement 5 qualifiés sur 10 confirment leur présence avec les 10 euros.

La fédération est revenue en arrière sur le projet de transformer les championnats de France Masters en championnats nationaux, suite à une vive protestation de ceux-ci par mails.

Ensuite il a été procédé à la finalisation du calendrier, avec la nomination des arbitres.

C'est vers 17h que la réunion s'est terminée.
C BUCHS